

IMPUTATION BUDGETAIRE
-CONFER EN ANNEXE-

RAPPORT N° 98/4-27
au Conseil Municipal

OBJET

PROGRAMME 1998 DES ACTIONS FINANCEES PAR L'ETAT
AU TITRE DES CREDITS DES MINISTERES DU LOGEMENT,
DE L'INTEGRATION ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

Chaque année, depuis 1996, sur la demande de la Commune de Saint-Denis, l'Etat accepte de financer des actions d'accompagnement de la politique de la Ville visant à une meilleure intégration urbaine des quartiers de Saint-Denis.

Il s'agit de permettre soit la réalisation d'études (urbaines ou préopérationnelles touchant à la politique du logement) soit la réalisation d'équipements publics structurants et/ou de proximité, et de résorption de l'habitat insalubre.

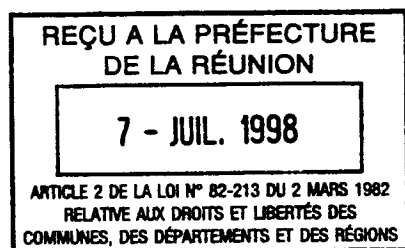
Il convient de se prononcer sur le programme d'actions de 1998 de manière à permettre l'engagement des crédits d'Etat.

Vous trouverez, en annexe au Rapport, un tableau récapitulatif des actions et de leur financement.

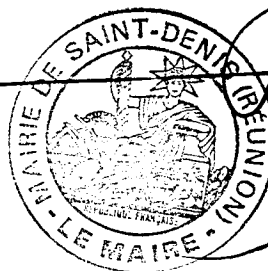
Je vous demande :

- d'approuver le programme des actions 1998 ;
- de m'autoriser :
 - * à solliciter les subventions correspondantes auprès des partenaires financiers publics (Etat, Région, Département) et les participations éventuelles d'autres partenaires ;
 - * à procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires ;
 - * à engager le programme et contracter avec les partenaires retenus pour aider la Commune à conduire les actions 1998, selon la procédure réglementaire requise (appels d'offres, marchés négociés, lettres de commande) ;
- d'autoriser le versement direct éventuel des subventions aux opérateurs.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Pour le Maire absent
Le 1er Adjoint
Alain ARMAND



**DELIBERATION N° 98/4-27
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 26 juin 1998**

OBJET

**PROGRAMME 1998 DES ACTIONS FINANCEES PAR L'ETAT
AU TITRE DES CREDITS DES MINISTERES DU LOGEMENT,
DE L'INTEGRATION ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 98/4-27 du Maire ;

Sur le rapport de Monsieur Paul HOARAU, 4ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le programme des actions 1998 financées sur des crédits des Ministères du Logement, de l'Intégration et de la Lutte contre l'Exclusion dont la liste est jointe en annexe.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès des partenaires financiers publics (Etat, Région, Département) et les participations éventuelles d'autres partenaires.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires.

.../...

ARTICLE 4

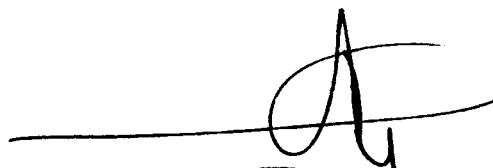

Autorise le Maire à engager le programme et à contracter avec les partenaires retenus pour aider la Commune à conduire les actions 1998, selon la procédure réglementaire requise (appels d'offre, marchés négociés, lettres de commande).

ARTICLE 5

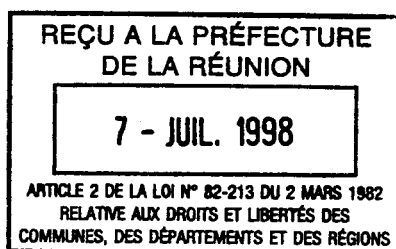
Autorise le versement direct éventuel des subventions aux opérateurs.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 03 JUIL. 1998

Pour le Maire absent
Le 1er Adjoint
Alain ARMAND

The seal is circular with the text "MAIRIE DE SAINT-DENIS REUNION" around the top and "LE MAIRE - INOINIO" around the bottom. The center features a coat of arms with a star and a banner.



SECTEUR	OPERATION	COUT MAXIMAL ESTIME (EN FRANCS)	MONTANT SUBVENTION ETAT	PARTICIPATION	
				VILLE	AUTRES OPERATEURS

Chap. 65-48-50 : opérations d'amélioration de l'habitat

VAUBAN	MOUS Vauban	250 000	125 000		125 000 (SIDR)
SAINTE- CLOTILDE	MOUS Butor	250 000	125 000		125 000 (SIDR)
DIVERS	Etude PLH intercommunal	300 000	150 000	150 000	-
DIVERS	Etude diagnostic LTS	300 000	150 000	150 000	-

TOTAL

1 100 000

550 000

300 000

250 000

Chap. 65-48-70 : Résorption Habitat Insalubre

Centre Ville	Etude faisabilité RHI Cœur de Ville	350 000	300 000	50 000	-
	Etude préopérationnelle RHI Cœur de Ville	750 000	600 000	150 000	
Montagne	RHI Montagne	8 750 000	7 000 000	1 750 000	-

TOTAL

9 850 000

7 900 000

1 950 000

Chap. 67-10-10 : Fonds Social Urbain - Equipements de proximité

SAINTE- CLOTILDE	Eclairage plateau noir sportif / Richefeu / Lory- les-Bas	110 000	55 000	55 000	-
SAINTE- CLOTILDE	Création mini-jardin / Jamalacs	400 000	200 000	200 000	-
SAINTE- CLOTILDE	Rénovation clôture plateau noir sportif / Lilas	80 000	40 000	40 000	-
SAINTE- CLOTILDE	Création aire de jeux / Tamarins	800 000	400 000		400 000 (SHLMR)

SAINTE-CLOTILDE	Revégétalisation mini- aire de jeux / Cité Damour	250 000	125 000		125 000 (SIDR)
MOUFIA & CAMELIAS	Installation panneaux basket de rue	100 000	50 000	50 000	-
MOUFIA	Réfection plateau noir sportif / face Mairie Annexe	400 000	200 000	200 000	-
CAMELIAS	Création locaux proximité / Camélias 5	400 000	200 000		200 000 (SIDR)
BELLEPIERRE	Aménagement espace public / Pavadé	240 000	120 000		120 000 (SIDR)
BELLEPIERRE	Réhabilitation Maison Quartier / Bassin Couderc	250 000	125 000		125 000 (SEMADER)
SOURCE	Etude diagnostic équipements secteur	100 000	50 000	50 000	-
BRETAGNE	Réfection Foyer / Bretagne centre	200 000	100 000	100 000	-
BRETAGNE	Extension Maison Quartier / Grand Canal	400 000	200 000	200 000	-
DOMENJOD	Construction CASE / Domenjod	500 000	230759 (Contrat de Ville 1998/FSU)		Département : 269 241 (Contrat de Ville 1998)
CHAUDRON	Construction Maison Quartier / Eudoxie Nonge	600 000	300 000	300 000	-
BELLEPIERRE	Aménagement Maison Quartier / Granits	150 000	75 000	75 000	-

TOTAL	4 980 000	2 470 759	1 270 000	1 239 241
--------------	------------------	------------------	------------------	------------------

TOTAL GENERAL	<u>COUT TOTAL ESTIME</u>	<u>MONTANT SUBVENTION ETAT</u>	<u>PARTICIPATION</u>	
			<u>VILLE</u>	<u>AUTRES OPERATEURS</u>
	15 930 000	10 920 759	3 520 000	1 489 241